

Fiches techniques

ELEMENTS ARCHITECTURAUX DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES





Les fiches techniques, « **Éléments architecturaux des établissements d'accueil des jeunes enfants** », sont le résultat d'une démarche partenariale entre :

- ▶ Le Conseil Général du Maine et Loire,
- ▶ La CAF de l'Anjou,
- ▶ La CAF du Choletais,
- ▶ La MSA du Maine et Loire,
- ▶ Le Conseil d'Urbanisme, d'Architecture et d'Environnement du Maine et Loire (CAUE).

Onze établissements du département, construits ou rénovés après l' an 2000, ont fait l'objet d'une visite :

- ▶ 3 accueils occasionnels
- ▶ 8 multi accueils

L'analyse des observations et éléments recueillis auprès de professionnels et de parents ont permis d'établir des préconisations pour chaque espace.

L'objectif de ces fiches, pour les collectivités, les architectes, les gestionnaires et les professionnels petite enfance, est de disposer de supports de référence dans le cadre de leur réflexion pour la construction ou l'aménagement d'établissements d'accueil de jeunes enfants.

Les microstructures expérimentales font l'objet de dispositions dérogatoires. Aussi, certaines préconisations indiquées dans les fiches, ne s'appliquent pas à ces établissements.



1- Dimension des espaces

- ▶ Superficie totale **minimum** : 10 m² par place d'accueil
- ▶ Tableau **indicatif** des surfaces préconisées pour certains espaces :

Type d'espace	Dimensions ou équipements préconisées	Indications importantes
Hall, accueil et vestiaires enfants	Dimension en fonction de la nature de l'équipement et du public accueilli	Importance de tenir compte des objectifs de ces espaces pour déterminer leurs dimensions
Salle de jeux et d'activités	3 m ² par enfant accueilli	Répartition en une ou plusieurs salles en fonction de la capacité d'accueil
Salle de repos	De 2 m ² en moyenne par couchage Espace minimum de 50 cm entre les lits Sas de 4 m ² desservant les différentes chambres	Matérialiser les lits aux dimensions réelles sur les plans Nécessité d'avoir au moins autant de couchage que de nombre de places agréées. Réalisation de chambres très fonctionnelles.
Salle de change	Pour une capacité d'accueil de 12 enfants : minimum 1 table de change et 2 WC enfants Pour une capacité d'accueil de 18 enfants : minimum 2 tables de change et 2 WC enfants Pour une capacité d'accueil de 24 enfants : minimum 3 tables de change et 3 WC enfants Au-delà d'un accueil de 24 enfants : en fonction de la répartition des espaces	Plans de change et WC enfants à prévoir en fonction de la capacité d'accueil Des toilettes de hauteurs différentes peuvent être prévues en fonction des enfants accueillis Un lave-mains enfant Importance de la fonctionnalité et de l'ergonomie
Cuisine	Minimum 12 m ²	Dimension et aménagement selon le type de restauration choisi En fonction de la capacité d'accueil, séparée ou non de la salle de restauration A minima, séparation de type cuisine américaine entre les deux espaces
Salle de restauration pour les enfants	Minimum 1 m ² par personne (enfants et adultes encadrants)	Positionner les tables et les chaises, sur le plan, afin de vérifier les possibilités de déplacement des professionnels et du chariot Un lave-mains enfant Peut également être utilisé comme une salle d'activité à condition de respecter les règles d'hygiène

2- Confort thermique et phonique

- ▶ L'orientation du bâtiment devra privilégier l'**éclairage naturel** (avec une protection solaire si nécessaire) mais également le confort thermique dans les pièces de vie des enfants sans pour autant entraîner un inconfort dans les autres espaces.
- ▶ Le système de chauffage devra tenir compte des variations de température d'un espace à l'autre (ex : 18° dans les chambres / + de 20° dans la salle de change).
- ▶ Les systèmes de chauffage et d'aération doivent permettre, même lors de conditions climatiques exceptionnelles, de garantir des températures compatibles avec l'accueil des enfants.
- ▶ L'isolation phonique devra être traitée de façon rigoureuse.

3- Fonctionnalité

- ▶ Il est important de tenir compte de la fonctionnalité lors de l'élaboration des plans et de la détermination des surfaces.
- ▶ L'agencement des pièces devra tenir compte des impératifs de prise en charge des enfants (ex : privilégier la salle de change à proximité des salles de vie et des espaces de repos pour éviter les déplacements trop importants).
- ▶ Il est intéressant également d'avoir un point de change avec des toilettes près de l'espace jeux extérieurs
- ▶ Les ouvertures, les zones de passage, les angles morts peuvent rendre inutilisables certains espaces
- ▶ **L'éclairage doit permettre des variations de lumière avec une prise en considération du fait que ces établissements accueillent des bébés.** Il est plus intéressant d'avoir des appliques et des éclairages indirects et éviter les systèmes automatiques d'allumage.

4- Règles d'hygiène et de sécurité

- ▶ Les règles d'hygiène et de sécurité devront impérativement être respectées dans les différents espaces.
- ▶ Les références retenues seront essentiellement les fiches techniques :
 - ▶ « **ELEMENTS DE SECURITE ET D'HYGIENE DANS LES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DE JEUNES ENFANTS** » de la Direction du Développement Social et de la Solidarité (DDSS) entité enfance famille Prévention et promotion de la santé familiale (PMI) du Maine et Loire.
 - ▶ « **HYGIENE ALIMENTAIRE DANS LES CRECHES ET LES GARDERIES** » de la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Maine et Loire.

5- Aménagement

- ▶ Lors de l'élaboration des plans, il est important de réfléchir à l'aménagement de l'espace surtout si l'architecture choisie entraîne des contraintes (ex : arrondis de murs, ouvertures multiples).
- ▶ Des rangements devront être prévus dans différentes pièces. Leur dimension, leur accessibilité, leur sécurisation devront tenir compte du type de fonctionnement de la structure, des pièces dans lesquelles ils sont situés et de leur destination finale.

L'ESSENTIEL

- ▶ C'est un espace d'accueil et de **communication** avec les utilisateurs (parents, assistants maternels,...).
- ▶ Les dimensions de cet accueil dépendent des services présents dans l'établissement et des orientations que l'équipe souhaite donner à cette entrée.
- ▶ Il est en lien avec différents espaces : salle de jeux, salle de change, bureau, local poussettes WC adulte.
- ▶ La proximité entre les vestiaires des enfants et la salle de change de la structure d'accueil des jeunes enfants est importante. Il est possible de trouver des casiers double entrée entre les deux salles.
- ▶ La visibilité sur la salle de vie des enfants est possible mais doit préserver leur tranquillité.
- ▶ L'accessibilité et la **sécurisation** de cet espace seront déterminées en fonction des services présents dans le bâtiment.
- ▶ Le mobilier présent : table de change, porte manteaux accessibles aux enfants, casiers à chaussures, panneaux d'affichage.

1- Communication avec les utilisateurs

- ▶ Préserver des murs pour l'affichage.
- ▶ Prévoir plusieurs types d'affichage (information, tableau d'inscription, menus, photos, travaux des enfants...).
- ▶ Selon les services présents dans l'établissement, prévoir la possibilité de créer un espace convivial d'attente avec documentation.

2- Articulation avec le local poussettes

- ▶ A disposer à proximité de la porte d'entrée afin d'éviter que les poussettes ne pénètrent dans la structure et ne salissent.
- ▶ S'il est situé à l'extérieur, penser à un auvent devant la porte d'entrée, jusqu'au local poussettes.
- ▶ Sécurisé, ou non, selon les services présents dans la structure et l'usage du local poussettes (ex : stockage de poussettes de l'établissement)
- ▶ Si une entrée double du local poussettes est prévue (une donnant à l'extérieur, l'autre dans le hall d'accueil), envisager, également, à ce niveau la sécurisation pour pénétrer dans la structure.

3- Ouverture des portes

- ▶ Prévoir la largeur d'ouverture des portes pour pénétrer dans le hall avec une poussette double.
- ▶ Permettre un système d'ouverture aisé pour que des parents, des assistants maternels entrent sans difficulté même en portant un enfant.
- ▶ Implanter des gâches d'ouverture, pour les professionnels, de manière fonctionnelle.

4- Sécurisation (sonnette, code, accès libre), sas d'entrée

- ▶ Intérêt d'accéder librement au hall d'accueil (s'il y a mutualisation avec d'autres services) puis de sécuriser l'entrée dans la structure d'accueil de jeunes enfants.
- ▶ Importance de l'utilisation d'un double système : sonnette simple couplée à un digicode ou carte magnétique afin de préserver au maximum la disponibilité des professionnels auprès des enfants.
- ▶ Nécessité de disposer d'une sonnette spécifique à chaque service.

5- Dimensions

- ▶ Dépendant des services présents (Multi accueil / Accueil Régulier Familial / Relais Assistants Maternels / Accueil Périscolaire / Accueil de Loisirs).
- ▶ En fonction des orientations souhaitées pour cet espace (ex : lieu de convivialité, salle d'attente, possibilité d'affichage,...).
- ▶ Ne pas sur-dimensionner un espace d'accueil qui est uniquement utilisé pour desservir différents services

6- Articulation avec vestiaires d'enfants

- ▶ Préserver un espace de circulation, un espace d'attente, un espace vestiaire.
- ▶ Veiller à la facilité d'accès aux vestiaires.
- ▶ Si l'espace d'accueil est aussi le vestiaire, sa superficie et son aménagement (portemanteaux, casiers...) doivent être relatifs au nombre d'enfants accueillis.
- ▶ Intérêt des casiers double entrée mais attention à leurs dimensions (profondeur, réglette d'arrêt) et à la localisation de portes à l'intérieur de la salle de change (**éviter portes coulissantes**) afin de préserver l'intimité de l'enfant, aux possibilités pour les professionnels de repérer facilement les sacs de la salle de change.

7- Mobilier

- ▶ Importance d'avoir une table de change dans l'espace d'accueil afin de pouvoir habiller et déshabiller les bébés confortablement et en toute sécurité (attention à son positionnement, à sa localisation et à sa sécurisation).
- ▶ Portemanteaux accessibles pour les enfants (90 cm / 1m).
- ▶ Portemanteaux adultes (1,50 m / 1,60 m)
- ▶ Bancs dissociés des portemanteaux permettant aux enfants de pouvoir s'asseoir confortablement.
- ▶ Casiers à chaussures (sous les bancs par exemple).
- ▶ Certains casiers pourront être sur roulettes afin de les transporter dans d'autres pièces (ex : le casier à chaussures pour sortir dans le jardin).

8- Visibilité de la salle d'activité

- ▶ Intérêt d'avoir une visibilité sur le hall pour accueillir les familles.
- ▶ Mais attention à préserver la tranquillité des enfants (ex : par un vitrage plutôt en hauteur).

9- Articulation avec bureau direction

- ▶ En fonction de la capacité d'accueil
- ▶ Accès direct du bureau de direction sur le hall d'accueil avec visibilité afin de faciliter le contact entre les parents et le directeur.
- ▶ Possibilité d'intimité pour préserver la confidentialité des RDV (Directeurs/ parents ou visite médicale par exemple).

10- Articulation avec autres espaces

- ▶ Présence obligatoire de WC adultes handicapés dans cet espace d'accueil avec lave main à commande non manuelle.



L'ESSENTIEL

- ▶ C'est un espace où les enfants jouent le plus souvent en activités libres.
- ▶ Sa superficie est d'au moins 3 m² par place d'accueil.
- ▶ Selon la nature de l'équipement et la capacité d'accueil, il y aura une ou plusieurs salles de vie à proximité les unes des autres.
- ▶ Leur configuration doit permettre d'aménager au mieux ces espaces de jeux.
- ▶ La localisation de ces salles doit permettre d'accéder le plus rapidement possible aux différents espaces : autres salles d'activités, **espace d'accueil**, **espace extérieur**, **salle de change**, salle de repas, salle de repos.
- ▶ Ces salles étant les lieux de vie principaux, le confort de ces pièces est à privilégier : isolation thermique et phonique, chauffage, revêtement de sol souple, ambiance lumineuse, ...
- ▶ Un point d'eau accessible aux enfants est conseillé dans, au moins, une des salles afin de pouvoir organiser des activités « salissantes » et de permettre aux enfants de se laver les mains.

1- Superficie

- ▶ Au moins 3 m² par enfant.
- ▶ Espace suffisant s'il y a un bon agencement de la salle.
- ▶ Attention à la perte d'espace lié à des angles de pièces non aménageables et non utilisables par les enfants.
- ▶ Selon les structures et la capacité d'accueil, multi-accueil avec une seule salle d'accueil ou deux salles différenciées (intérêt alors d'avoir une grande proximité entre ces 2 salles).

2- Circulation avec autres espaces

- ▶ La localisation de ces salles doit permettre d'accéder le plus rapidement possible aux différents espaces de vie des enfants : autres salles d'activités, **espace d'accueil**, **salle de change**, **espace extérieur**, salle de repas, salle de repos.
- ▶ Plus la structure est de taille modeste plus les liens directs seront à privilégier pour accéder aux autres espaces de vie des enfants afin de favoriser les déplacements des professionnels et des enfants.

3- Orientation et isolation thermique

- ▶ L'orientation est essentielle. Elle doit permettre de contrôler les températures et d'éviter les excès de température l'été tout en favorisant un éclairage naturel suffisant.
- ▶ Les expositions nord et sud sont à déconseiller.

4- Configuration (circulation, aménagement, espaces thématiques)

- ▶ Intérêt de prévoir l'aménagement dès la conception de la structure.
- ▶ Eviter les angles morts, la présence trop nombreuse de baies vitrées et de poteaux.
- ▶ Des salles thématiques permettent de décloisonner et de favoriser les activités. Il est souhaitable qu'elles puissent être fermées.

5- Confort de ces pièces

- ▶ Revêtement : sol en plastique souple afin d'atténuer les chocs et les bruits.
- ▶ Isolation phonique importante car ces salles sont les espaces de vie des enfants.
- ▶ Rangement en nombre suffisant, intérêt des placards intégrés dans les cloisons (surface de rangement importante) avec des systèmes de fermeture des portes préservant la sécurité des enfants.
- ▶ Présence d'un point d'eau nécessaire s'il n'y a pas de salles thématiques (jeux d'eau, peinture). Attention à adapter sa hauteur et sa profondeur à la taille des enfants accueillis.
- ▶ Prévoir une tablette en hauteur pour noter les renseignements indispensables lors de l'arrivée d'un enfant tout en permettant de rester présent auprès des autres enfants.



L'ESSENTIEL

- ▶ Des salles thématiques peuvent être présentes dans des établissements dont la capacité d'accueil est supérieure à 18.
- ▶ Les thématiques les plus souvent présentes sont : atelier de motricité, jeux d'eau.
- ▶ Leur dimension est fonction de leur utilisation. Le plus souvent, elles sont à destination d'un petit groupe d'enfant et en moyenne sont de 8 à 12 m².
- ▶ La localisation de ces salles dépend de leur mutualisation ou non avec d'autres services (RAM / ARF/AL 3-5 ans) :
 - > Si elles ne sont utilisées que par les structures d'accueil des jeunes enfants, elles seront localisées à proximité des salles de vie.
 - > Si elles sont mutualisées, leur localisation devra permettre leur accès par les différents services.

1- Intérêts de ces salles :

- ▶ Dans des établissements d'une capacité égale ou supérieure à 18 enfants.
- ▶ Afin de diviser le groupe en isolant un petit nombre d'enfants (maximum 8) pour permettre la concentration de ceux-ci sur une activité spécifique.

2- Thématiques les plus fréquentes :

- ▶ Activités d'éveil en petits groupes
- ▶ Jeux d'eau et activités « salissantes »
- ▶ Motricité

3- Dimension :

- ▶ En fonction de la nature de l'activité
- ▶ Environ 8 à 12 m²

4- Localisation :

En fonction de la mutualisation ou non entre plusieurs services :

- ▶ S'il y a mutualisation, ces salles devront être accessibles par les différents services sans gêner le fonctionnement des uns ou des autres, tout en permettant de contrôler les allées et venues dans la structure.
- ▶ Si elles sont spécifiques à la structure d'accueil petite enfance, l'utilisation de ces salles sera facilitée par la proximité avec la salle de jeux principale.

5- Spécificités :

- ▶ Les salles jeux d'eau devront être conçues pour être adaptées aux âges des enfants accueillis (Ex : Profondeur des bacs à eau ou pataugeoire par exemple).
- ▶ Les revêtements employés permettront d'assurer la sécurité des enfants (exemple : carrelage anti-glissant pour les salles « jeux d'eau » ou revêtement de sol souple dans les salles de motricité).
- ▶ Les fontaines à eau ne paraissent pas répondre à l'attente des professionnels.



L'ESSENTIEL

- ▶ Il est important de s'interroger, avant la conception des locaux, sur le mode de restauration le plus approprié.
- ▶ Sa superficie, sa conception et les équipements sont variables en fonction des structures, du type de restauration et de la capacité d'accueil (minimum 12 m²).
- ▶ Une réflexion avec la Direction Départementale des Services Vétérinaires une réalisation dans le respect de la réglementation et du projet de fonctionnement.
- ▶ Les enfants ne devront pas pouvoir accéder à cet espace.
- ▶ Une entrée extérieure accessible pour les livraisons devra être prévue.
- ▶ Pour plus de fonctionnalité, le local poubelle se trouvera à proximité.
- ▶ **Une aération et un éclairage naturels sont indispensables.**
- ▶ Les revêtements utilisés devront être lessivables.
- ▶ Un lave main à commande non manuelle sera situé à l'entrée de la cuisine.
- ▶ Prévoir un vestiaire spécifique pour le personnel de cuisine et un placard pour le matériel et les produits d'entretien.

1- Accès

- ▶ Un accès extérieur permettra les livraisons soit des repas soit des matières premières.
- ▶ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est nécessaire que ce lieu ne soit accessible qu'au personnel en charge de la cuisine.

2- Superficie et circulation

- ▶ La superficie est variable en fonction des structures, du type de restauration et de la capacité d'accueil (minimum 12 m²)
- ▶ Il est nécessaire de déterminer au préalable le mode de restauration et de demander conseil à la Direction Départementale des Services Vétérinaires.
- ▶ Cependant le type de restauration évoluant quelquefois, il semble judicieux d'aménager cette pièce afin de pouvoir réaliser les repas sur place. En effet, si le type de préparation change, il sera très difficile pour une structure de préparer sur place dans une cuisine non conçue à cet effet.

3- Ouverture sur l'espace repas

- ▶ Dans des établissements d'accueil de taille modeste (jusqu'à 18 repas environ) il est intéressant d'avoir une ouverture directe sur l'espace repas sous forme de comptoir.
- ▶ Dans les établissements d'une capacité plus importante, la cuisine sera un espace plus fermé pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire.
- ▶ Dans tous les cas, il est nécessaire de sécuriser cet espace afin qu'il ne soit pas accessible aux enfants. S'il s'agit d'une cuisine américaine, un portillon fermé devra être prévu.

4- Accès poubelles

- ▶ Pour plus de fonctionnalité, le local poubelle peut se situer à proximité de la cuisine.

5- Zones propre et sale

- ▶ La mise en place de zones propre et sale dépend du mode de préparation des repas.
- ▶ Il est important que l'agencement de la cuisine respecte les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (voir fiche jointe de la Direction Départementale des Services Vétérinaires : « **HYGIENE ALIMENTAIRE DANS LES CRECHES ET LES GARDERIES** »).

6- Equipements

- ▶ Ils sont fonction du type de restauration choisi.
- ▶ Il est nécessaire de les prévoir dès l'élaboration du projet.
- ▶ Un lave main à commande non manuelle est obligatoire à l'entrée de la cuisine.
- ▶ Des placards seront prévus en nombre suffisant et de manière à être le plus fonctionnel possible.
- ▶ Les **placards double accès** entre l'espace cuisine et l'espace repas sont intéressants pour ranger la vaisselle de table, les couverts, les serviettes...
- ▶ Deux placards de rangement spécifiques devront être prévus à proximité de la cuisine : un vestiaire spécifique pour le personnel de cuisine et un placard pour le matériel et les produits d'entretien.

7- Plans de travail

- ▶ Il est nécessaire de penser cet espace en terme de **fonctionnalité pour la personne qui va préparer les repas**, tout en respectant les règles d'hygiène alimentaire.
- ▶ Les prévoir **en nombre suffisant** pour déposer plats et assiettes des enfants.

8- Confort de ces pièces

- ▶ Une aération naturelle est indispensable.
- ▶ S'il y a une préparation sur place, il est nécessaire de prévoir une hotte aspirante, en évitant son sur dimensionnement qui est alors inadaptée au mode de préparation.
- ▶ Les revêtements du sol et des murs seront le plus souvent en carrelage pour des raisons d'hygiène.

L'ESSENTIEL

- ▶ Sa superficie, sa conception et les équipements sont variables en fonction des structures, du type de restauration et de la capacité d'accueil.
- ▶ Dimensions conseillées : 1 m² minimum par personne (enfant et adulte).
- ▶ Un lien direct avec la cuisine est important.
- ▶ Une proximité avec au moins une des salles de vie devra être privilégiée.
- ▶ Le mobilier (tables et chaises) pourra être modulé en taille, en fonction de l'âge des enfants.
- ▶ Cette salle peut également être utilisée comme une salle annexe d'activités à condition de respecter les règles d'hygiène.
- ▶ Les revêtements utilisés devront être lessivables.
- ▶ Un point d'eau à hauteur d'enfants sera présent pour le lavage des mains.
- ▶ Une ouverture sur l'extérieur peut donner accès à une terrasse.

1- Superficie

- ▶ Variable en fonction des structures, du type d'accueil et de la capacité d'accueil. Attention aux espaces trop restreints qui entraîne des difficultés de fonctionnalité et de déplacement pour les adultes.
- ▶ La superficie conseillée pour une salle à manger adaptée est, au minimum, de 1m² par personne (enfants et adultes).
- ▶ Positionner les tables et les chaises sur le plan, afin de vérifier les possibilités de déplacement des professionnels et du chariot.

2- Positionnement, articulation avec autres espaces (et notamment la cuisine)

- ▶ Un positionnement central est intéressant quand il s'agit d'une structure multi-accueil avec 2 salles d'accueil éloignées l'une de l'autre.
- ▶ Sinon il semble important de privilégier la proximité de l'espace d'accueil régulier.
- ▶ La proximité de la cuisine est indispensable.
- ▶ Une cuisine américaine est intéressante dans les structures d'accueil avec une capacité restreinte.

3- Mobilier

- ▶ Des hauteurs de tables et de chaises différentes en fonction de l'âge des enfants accueillis.
- ▶ Des tabourets roulants (ou chaises) adaptés en hauteur pour les adultes afin de préserver un minimum de confort et d'ergonomie.
- ▶ Si cet espace sert également d'espace repas aux adultes prévoir des tables et chaises adultes.



4- Mutualisation avec d'autres fonctions

- ▶ Dans les petites structures (jusqu'à 18 enfants), cette pièce peut occasionnellement être utilisée pour des activités en petit groupe hors des temps de repas.
- ▶ Elle peut également faire fonction de salle de réunion d'équipe dans les structures qui n'en ont pas (Dans ce cas des tables et des chaises adultes pliables pourront être stockées dans un placard prévu à cet effet).

5- Ouverture et accès extérieur

- ▶ Il est nécessaire de prévoir une aération naturelle.
- ▶ Il est intéressant d'avoir une terrasse en accès direct afin d'offrir la possibilité de prendre les repas à l'extérieur par beau temps.

6- Confort de ces pièces

- ▶ Le plus souvent carrelage au sol (ou revêtement plastique) pour une facilité d'entretien.
- ▶ Peinture lessivable aux murs.
- ▶ Point d'eau à hauteur d'enfants pour le lavage des mains.



L'ESSENTIEL

- ▶ Dimensions conseillées : en moyenne, 2 m² par lit permet des espaces d'environ 50 cm entre les lits.
- ▶ Privilégier des chambres de petites dimensions avec la possibilité de varier le nombre de couchages entre **2 et 6 lits**.
- ▶ Ces espaces devront permettre un positionnement aisé des lits ainsi qu'une bonne visibilité de ces couchages depuis la porte.
- ▶ Les fenêtres pourront être situées **plus en hauteur** afin de privilégier la possibilité de disposer plus de lits dans chaque chambre.
- ▶ La proximité avec la salle de change est importante.
- ▶ Une isolation phonique de qualité est indispensable.
- ▶ La dimension des lits pourra être modulée, en fonction de l'âge des enfants.
- ▶ Le système de surveillance par audiophone intégré est à privilégier.

1- Superficie

- ▶ La superficie à prévoir est de 2 m² en moyenne par place d'accueil.
- ▶ L'agencement est plus important que la dimension (matérialisation des lits aux dimensions réelles sur les plans) en tenant compte des ouvertures (fenêtres, portes, emplacement des radiateurs).
- ▶ Des chambres de 2 à 6 lits sont intéressantes car elles permettent de tenir compte de l'âge et/ou du rythme de chaque enfant.

2- Mobilier

- ▶ Au moins un lit par enfant.
- ▶ Des lits supplémentaires peuvent être prévus soit pour les accueils complémentaires à l'agrément soit pour que les enfants en accueil régulier aient le plus possible le même lit.
- ▶ 3 types de lits possibles : des lits adaptés aux bébés, des lits à barreaux pour des enfants plus grands, des lits bas pour les enfants de plus de 2 ans.
- ▶ Les lits superposés sont déconseillés.

3- Système de surveillance

- ▶ La présence de hublots dans les portes d'entrée est intéressante et doit permettre une visibilité sur un maximum de lits.
- ▶ L'idéal est un audiophone intégré avec la possibilité d'entendre dans toutes les pièces de vie.
- ▶ Les "simples" baby phones sont problématiques car ils ont souvent des interférences, avec l'extérieur mais également entre les chambres.

4- Positionnement, articulation avec d'autres espaces

- ▶ Les chambres pourront être écartées du centre du bâtiment et des pièces de vie afin de ne pas être un lieu de passage et de préserver le silence.
- ▶ Une proximité entre la salle de change et les chambres est à privilégier.

- ▶ Une chambre de grands, avec des lits empilables, plus à proximité de la salle de vie, peut servir également pour certaines activités (Histoires, diapos, marionnettes,...).

5- Confort de ces pièces

- ▶ **Isolation phonique :**
 - > Un sas est très important afin d'assurer l'isolation phonique.
 - > Des difficultés au niveau phonique sont souvent présentes lorsque les chambres donnent sur un parking, sur une rue ou sur l'espace jeux extérieur.
- ▶ **Chauffage :**
 - > Il est nécessaire d'être attentif à la régulation de la température dans les chambres et d'y prévoir des systèmes autonomes de chauffage.
- ▶ **Aération :**
 - > L'aération naturelle des pièces est indispensable.
 - > Des fenêtres trop basses présentent des dangers (possibilité de sortie d'enfants ou d'entrée d'intrus si chambres donnent sur la rue ou le parking) et ne permettent pas d'optimiser l'espace au sol.
 - > L'intérêt est de pouvoir ouvrir les fenêtres par oscillo-battant pour aérer sans danger.
- ▶ **Ouvertures :**
 - > Attention aux poignées parfois trop faciles à ouvrir par des enfants.
 - > **Les stores électriques sont idéaux** car les manivelles sont souvent trop basses, à hauteur de la tête des enfants.
- ▶ **Eclairage :**
 - > Des variateurs de lumière sont conseillés dans ces espaces.
 - > Attention aux éclairages trop agressifs (néons) avec peu de variation de lumière car dans ce cas bien souvent les professionnels préfèrent ne pas utiliser l'éclairage.



L'ESSENTIEL

- ▶ Dimensions variables en fonction de la capacité d'accueil de l'établissement.
- ▶ Ces espaces devront préserver l'intimité des enfants : pas de visibilité directe des autres espaces sur la table de change, cloisons et portes au niveau des toilettes enfants, espace pour installer les pots...
- ▶ Privilégier un aménagement ergonomique de cet espace : hauteur des tables de change, escaliers pour que les enfants les plus grands accèdent seuls au plan de change...
- ▶ Un lien direct avec l'espace vestiaire des enfants est intéressant dans les AO ou les multi accueils par l'intermédiaire de casiers doubles entrées. Il est moins nécessaire dans des AR.
- ▶ Des rangements sont à prévoir aussi bien pour les habits des enfants que pour le matériel présent dans cette pièce (matériel d'hygiène, couches...).
- ▶ Les points d'eau pour les enfants et pour les adultes devront être fonctionnels (hauteur, profondeur, déclenchement des robinets...)
- ▶ Les fenêtres seront situées plus en hauteur afin de privilégier l'aération naturelle tout en préservant l'intimité de ce lieu.
- ▶ Une articulation directe avec la ou les salles de vie des enfants ainsi qu'avec l'espace de repos est importante.
- ▶ Une isolation thermique de qualité est indispensable.

1- Superficie

- ▶ L'agencement est plus important que la dimension : éviter les espaces surdimensionnés n'offrant pas l'intimité et la sécurité nécessaires sur ce lieu.

2- Casiers doubles entrées

- ▶ Des casiers doubles entrées peuvent être intégrés entre les vestiaires enfants et la salle de change, à condition de respecter l'intimité des enfants.
- ▶ Leur conception devra être bien étudiée pour faciliter leur utilisation (profondeur, localisation des portes, possibilité de repérer facilement le nom des enfants,...)

3- Tables de change

- ▶ Une table de change est suffisante pour 12 enfants maxi (puisque 2 adultes encadrants), 2 tables pour 18 enfants, 3 tables de change pour 24 enfants. Au-delà d'un accueil de 24 enfants : leur nombre sera déterminé en fonction de la répartition des espaces...
- ▶ La conception des tables de change est à penser de manière ergonomique (notamment par rapport à leur hauteur).
- ▶ Les dimensions préconisées pour cette table de change sont : une profondeur de 80 cm et une hauteur de 90 cm avec un lavabo rectangulaire de 60 cm x 60 cm, d'une profondeur minimum de 25 cm.
- ▶ Il est nécessaire d'avoir la poubelle pour les couches à proximité. Parfois il est possible de mettre les couches directement dans le local poubelle grâce à une trappe

mais dans ce cas il faut être vigilant à l'étanchéité au niveau des odeurs (notamment quand le ramassage des ordures est 1 à 2 fois par semaine).

- ▶ Des placards et des étagères pour poser les affaires des enfants et les produits d'hygiène sont nécessaires.

4- Escaliers enfants pour accéder à la table de change

- ▶ Les escaliers enfants permettant d'accéder seul à la table de change favorise l'autonomie et améliore l'ergonomie pour le personnel.
- ▶ Cependant, il devra prendre en compte :
 - > De ne pas être accessible en permanence aux enfants pour préserver la sécurité dans cet espace.
 - > De prévoir une rampe d'accès, même dans le cadre d'escalier amovible.
 - > De ne pas prendre une place importante dans l'espace.
 - > De posséder un palier, nécessaire en haut de l'escalier pour que l'enfant puisse se positionner de manière adéquate afin de s'installer sur la table de change.
 - > Placé le long d'un mur, il offre plus de sécurité.

5- Circulation avec les autres espaces

- ▶ La salle de change doit être centrale, à proximité de la salle d'activités, des espaces de repos afin d'avoir le plus de fonctionnalité possible dans la structure.
- ▶ La proximité de la lingerie est intéressante. L'aménagement d'une trappe peut-être envisagée mais elle ne doit présenter aucun danger.

6- Toilettes enfants et espace pour les pots

- ▶ Il est intéressant d'avoir des WC enfants avec deux hauteurs différentes, en fonction de l'âge et de la taille des enfants.
- ▶ Des séparations et des portes entre les toilettes enfants permettent de préserver leur intimité. Elles sont environ d'1,20 m.
- ▶ Souvent aucun espace n'est prévu pour localiser les pots : mis au milieu de la salle, l'intimité de l'enfant n'est pas respectée.
- ▶ Le nombre de WC dépend du nombre d'enfants accueillis (2 pour 18 sont suffisants / 3 pour 24...).
- ▶ Les hauteurs préconisées des cuvettes sont de 22 cm pour des enfants de moins de 4 ans et de 28 cm pour les enfants de 4 à 6 ans. La hauteur des systèmes de chasse d'eau est de 60 cm, faciles à actionner par les enfants.
- ▶ Il peut être prévu, à proximité de l'espace extérieur, un WC enfant et un point d'eau.

7- Fonctionnalité des points d'eau

- ▶ Les « auges à eau » devront prévoir une hauteur (40 cm pour des enfants de 2 ans), une profondeur, des robinets adaptés (à fonctionnement souple d'une hauteur de 60 cm) pour permettre l'autonomie des enfants. La profondeur ne doit pas dépasser 25 cm.
- ▶ Les fontaines à eau pour enfants sont peu fonctionnelles et donc peu utilisées dans la plupart des structures (trop hautes, trop profondes, accès aux robinets par les enfants quasi impossible, pas de possibilité pour certaines de boucher l'évacuation afin de faire des jeux d'eau, ouvertures de tous les robinets simultanément).

8- Rangements

- ▶ La localisation des rangements devra être appropriée (hauteur, ouverture des portes).
- ▶ Des tiroirs de rangement sous les tables de change sont très fonctionnels pour stoker les couches pour enfants.

9- Visibilité sur d'autres espaces

- ▶ La visibilité entre la salle de change et les autres espaces doit être restreinte pour préserver l'intimité des enfants.
- ▶ Il est intéressant d'avoir une visibilité au niveau des portes à condition que la salle de change ne soit pas dans un lieu de passage.

10- Confort de ces pièces

- ▶ **Aération :**
 - > L'aération naturelle grâce à des fenêtres en hauteur est indispensable afin de faire face aux problèmes d'odeurs.
- ▶ **Revêtement :**
 - > Les sols sont en plastique, en dalles antidérapantes ou carrelés. Ils doivent être compatibles avec un entretien facile et garantir une hygiène satisfaisante.
 - > Les murs sont soit totalement carrelés ou soit carrelés en partie basse, avec de la peinture lessivable en hauteur.
- ▶ **Chauffage :**
 - > Cet espace demande à avoir une température plus élevée.
 - > Des problèmes de chauffage sont présents dans certaines structures.
- ▶ **Eclairage :**
 - > L'éclairage doit être adapté pour ne pas être trop agressif puisque lors des changes les enfants sont en position allongée.



L'ESSENTIEL

- ▶ Dimensions variables en fonction de la capacité d'accueil de l'établissement et de la superficie de terrain disponible.
- ▶ Ces espaces devront offrir des zones ombragées soit par leur orientation, soit grâce à des plantations.
- ▶ Différents revêtements pourront être présents : pelouse, enrobé, sol souple... en étant vigilant de ne pas positionner les surfaces enrobées à proximité des baies vitrées, ce revêtement réverbérant plus la chaleur.
- ▶ Un lien direct avec les salles de vie des enfants est à privilégier pour accéder facilement au jardin.
- ▶ Un local pour ranger les jeux et jouets extérieurs pourra être soit intégré au bâtiment, soit conçu dans le jardin.
- ▶ L'accès direct aux espaces extérieurs devra être interdits au public.
- ▶ L'accès pour l'entretien devra être prévu.
- ▶ Il est important de prévoir l'aménagement de cet espace en même temps que l'aménagement des locaux.
- ▶ Une mutualisation du jardin entre différents publics est possible sous certaines conditions permettant de préserver la prise en charge des enfants de chaque service.

1- Superficie

- ▶ Son agencement est plus important que ses dimensions.

2- Orientation

- ▶ Son orientation doit permettre de pouvoir accéder au jardin matin et après midi.
- ▶ Nécessité de zones ombragées.

3- Configuration du jardin ou de la cour

- ▶ Il doit être facile à surveiller (pas trop spacieux et sans angles morts).
- ▶ Eviter les dénivelés (cours ou jardins en pente) peu adaptés lors de l'apprentissage de la marche ou lorsque les enfants font du vélo.

4- Revêtements

- ▶ Il est important d'avoir des revêtements différents et complémentaires pour les activités des enfants : pelouse, enrobé et/ou matériaux spécifiques.

5- Plantations

- ▶ Dès la conception, il est important de prévoir les plantations d'arbres pour ombrager le jardin. Les plantes
- ▶ La liste des plantes toxiques ou dangereuses est disponible auprès des services de la Direction du développement social et de la solidarité Entité enfance famille Prévention et promotion de la santé familiale (PMI) du Maine et Loire ou sur le site www.accueilenfance.fr

6- Sécurisation

- ▶ L'espace extérieur doit être clos (clôture non dangereuse d'une hauteur minimum de 1,20 m environ).
- ▶ Un accès extérieur direct sur le jardin, sans pénétrer dans la structure, doit permettre d'y accéder facilement pour l'entretien.

7- Préau

- ▶ Préau et auvents sont intéressants s'ils protègent de la pluie
- ▶ Intérêt d'une terrasse couverte à proximité de la salle de repas qui permet de prendre les repas ou les goûters à l'extérieur par beau temps.
- ▶ Attention à ne pas pénaliser l'éclairage naturel des pièces.

8- Mutualisation avec d'autres services

- ▶ Une mutualisation est possible avec d'autres services quand les âges des enfants sont similaires (Multi accueil/RAM/ARF) :
 - > A condition d'avoir la possibilité de séparer les groupes d'enfants quand ils sont tous à l'extérieur (barrière basse entre deux espaces) ;
 - > De prévoir les jardins en complémentarité avec des espaces de jeux différents (circuits/structure de motricité...)
- ▶ La mutualisation avec l'accueil d'enfants plus grands présente des problèmes notamment par rapport à l'agencement des lieux ou encore quand les créneaux pour être à l'extérieur sont similaires.

9- Jeux, mobilier, rangements

- ▶ Il est intéressant de prévoir les jeux et mobilier extérieurs dès l'aménagement de départ.
- ▶ Un espace de rangement extérieur peut être prévu dans la structure du bâtiment avec un accès intérieur/extérieur.
- ▶ Quand ce rangement intégré n'est pas prévu, un cabanon de jardin en bois est nécessaire pour le stockage des jeux extérieurs.

10- Accès au bâtiment

- ▶ Un accès direct de la salle de jeux est important.



L'ESSENTIEL

- ▶ Dimension et localisation variables en fonction de la capacité d'accueil de l'établissement et de la mutualisation avec d'autres services.
- ▶ Des équipements semi professionnels sont à privilégier pour leur durabilité et leur rapidité d'utilisation.
- ▶ Un lien direct avec la ou les salle(s) de propreté est à privilégier.
- ▶ Prévoir des rangements fonctionnels.
- ▶ L'accès devra être interdit aux enfants.
- ▶ Si cet espace est à proximité des chambres, ce local devra bénéficier d'un traitement phonique particulier.
- ▶ Une aération naturelle ou mécanique est à prévoir.

1- Superficie

- ▶ En fonction de la capacité d'accueil de l'établissement et de la mutualisation avec d'autres services.
- ▶ Cette lingerie doit permettre de disposer des lave-linge et sèche-linge, d'un étendoir, d'étagères de rangement et d'y travailler avec aisance.

2- Localisation

- ▶ Lors du choix de sa localisation, il est important d'étudier le circuit du linge sale et propre afin de respecter les règles d'hygiène.

3- Sécurisation

- ▶ Son accès est interdit aux enfants.
- ▶ Il est nécessaire de prévoir des poignées et des fermetures sécurisées hors de portée des enfants.

4- Equipement

- ▶ Lave linge et sèche linge semi industriel sont à privilégier pour la qualité ainsi que pour la rapidité d'utilisation.
- ▶ Prévoir un évier.
- ▶ Des étagères de rangement à double entrées donnant directement accès sur la salle de change permettent une meilleure fonctionnalité.
- ▶ Carrelage au sol.

5- Mutualisation avec d'autres services

- ▶ Dans ce cas la localisation de cet espace doit permettre son accessibilité par tous sans gêner le bon fonctionnement des différents services.
- ▶ Sa dimension et son équipement sont à prévoir en fonction de cette mutualisation.



6- Aération

- ▶ Si une aération naturelle est impossible, il faut prévoir une ventilation adaptée.

7- Isolation phonique

- ▶ Si l'espace lingerie est à proximité des espaces de repos, une isolation phonique importante est à prévoir.



L'ESSENTIEL

- ▶ Dimension permettant le stockage d'un chariot de ménage et d'une armoire de rangement des produits d'entretien.
- ▶ Localisation en fonction de la mutualisation ou non avec d'autres services.
- ▶ Vidoir obligatoire pour déverser les eaux usées.
- ▶ L'accès devra être interdit aux enfants.

1- Superficie

- ▶ La superficie doit permettre de stocker un chariot de rangement, de le déplacer facilement.

2- Localisation

- ▶ Le choix de sa localisation va se faire en fonction de la mutualisation ou non avec d'autres services.

3- Sécurisation

- ▶ Son accès est interdit aux enfants.
- ▶ Il est nécessaire de prévoir des poignées et des fermetures sécurisées hors de portée des enfants.

4- Equipement

- ▶ Un vidoir pour eaux usées est obligatoire.
- ▶ Une armoire de rangement pour les produits d'entretien.
- ▶ Du carrelage au sol.



L'ESSENTIEL

- ▶ Dimension : de 12 à 15 m²
- ▶ Localisation en fonction du type d'équipement : dans tous les cas, en lien avec l'accueil ; dans des équipements de taille modeste, en lien avec la salle de vie des enfants.
- ▶ Importance de prévoir un aménagement fonctionnel avec des rangements intégrés dans la conception.
- ▶ Préserver la confidentialité : si le bureau est vitré, nécessité d'avoir un système de stores pour occulter la visibilité ; isolation phonique importante.
- ▶ Selon l'orientation de ce bureau, prévoir une isolation thermique.
- ▶ Si les visites du médecin de la structure ont lieu dans ce bureau, prévoir un table permettant l'examen d'un enfant (environ 0,80 x 1m) avec un point d'eau et un bon éclairage.

1- Superficie et aménagement

- ▶ Prévoir de 12 à 15 m² pour cet espace.
- ▶ Cette pièce doit permettre de recevoir des parents avec enfants.
- ▶ La surface doit être augmentée si directeur et directeur adjoint doivent travailler dans le même bureau.
- ▶ Afin d'optimiser cet espace, il est nécessaire de réfléchir dès la conception à son agencement.
- ▶ Dans la construction, des espaces de rangements intégrés de dimension assez importante devront être prévus afin de ne pas multiplier des meubles de rangement ultérieurement.
- ▶ Une connexion téléphone et informatique est à prévoir dès la construction.
- ▶ La possibilité de disposer d'un poste informatique sur un bureau indépendant est intéressant pour que d'autres professionnels puissent y accéder sans déranger le travail du directeur.

2- Localisation

- ▶ Il est intéressant qu'il soit localisé à proximité de l'espace d'accueil et de la salle de vie dans des équipements de taille modeste.
- ▶ Dans des équipements plus importants, il peut être à proximité de l'espace d'accueil mais sans pour cela de lien direct avec les espaces de vie des enfants.

3- Visibilité sur autres espaces, confidentialité

- ▶ Dans des équipements de taille modeste, la visibilité sur l'espace d'accueil et la salle de vie est intéressante à condition d'avoir un rideau occultant pour préserver la confidentialité lors de l'accueil de parents.
- ▶ Il est, toutefois, nécessaire d'avoir un espace clos, avec bonne isolation phonique afin dans le même but.



4- Mutualisation avec d'autres fonctions

- ▶ Il est difficile de mutualiser ce bureau avec d'autres services car il est nécessaire d'y avoir accès en permanence lors de l'accueil des enfants.
- ▶ Par contre, un lieu d'examen avec un point d'eau doit être prévu dans un des bureaux pour les visites du médecin de la structure.

5- Confort de ces pièces

- ▶ Il est important d'avoir un éclairage naturel (fenêtre) et de penser la lumière artificielle en fonction de l'activité administrative (éclairage poste informatique).

L'ESSENTIEL

- ▶ Espaces comprenant les vestiaires, les toilettes, une salle de repos/repas, servant parfois de salle de réunion.
- ▶ Dimension : Variable en fonction des capacités d'accueil de l'équipement mais aussi de la mutualisation avec d'autres services.
- ▶ Sa localisation doit permettre aux professionnels des différents services d'y accéder rapidement et à tout moment sans gêner le fonctionnement des autres services.
- ▶ Nécessité d'avoir une kitchenette pour que les professionnels puissent y faire leur pause, prendre les repas.
- ▶ Inaccessibilité de ces espaces au public.
- ▶ Nécessité d'y trouver des casiers fermés en nombre suffisant pour le personnel.
- ▶ Présence d'une douche et de vestiaires homme / femme en fonction de l'équipement et des services présents.

1- Superficie

- ▶ Variable selon les capacités d'accueil et l'amplitude d'ouverture de la structure mais aussi selon la mutualisation avec d'autres services.
- ▶ Ces espaces comprennent les vestiaires, les toilettes, la salle de repos/repas, et servent parfois de salle de réunion.
- ▶ Ils sont partagés en un ou plusieurs espaces.

2- Localisation

- ▶ Facile d'accès pour l'ensemble du personnel surtout en cas de mutualisation avec d'autres services.
- ▶ Parfois avec une entrée indépendante permettant au personnel d'accéder dans les locaux par cette salle.
- ▶ Non accessibilité aux personnes autres que les professionnels.

3- Confort de ces pièces

- ▶ Il est important d'avoir un coin kitchenette afin que le personnel puisse y faire une pause, prendre les repas.
- ▶ Une aération naturelle est à prévoir pour la salle de repos/repas.
- ▶ Afin que les professionnels puissent y laisser leurs effets personnels en toute sécurité des casiers fermant à clefs sont nécessaires.
- ▶ Dans le cadre d'une mutualisation, selon les équipements présents et le nombre de professionnels concernés, une douche, des vestiaires hommes / femmes séparés, peuvent être exigés par la direction du travail.

4- Isolation phonique

- ▶ Importance d'une bonne isolation phonique de ces espaces quand ils sont situés à proximité des lieux de vie des enfants ou avec une cloison commune à un bureau.



L'ESSENTIEL

- ▶ Importance des rangements conçus lors de la construction.
- ▶ Intérêt d'un local de rangement de dimension plus importante afin d'y stocker le matériel encombrant.
- ▶ Prévoir un local de rangement spécifique pour les accueils réguliers familiaux.
- ▶ Possibilité de mutualiser les locaux de rangement de grande dimension, à condition de les localiser pour qu'ils soient accessibles aux différents services.

- ▶ Il est important de prévoir de nombreux rangements intégrés aussi bien dans les pièces de vie que dans les espaces de circulation.
- ▶ Leur ouverture devra être sécurisé s'ils sont à hauteur des enfants. Ils ne doivent pas présenter de danger pour les enfants.
- ▶ Ces espaces de rangement seront de plusieurs types :
 - > A hauteur d'enfant,
 - > Pour les adultes :
 - Sous forme de placard intégré dans les murs
 - D'une dimension plus importante pour les jouets et le matériel de puériculture, les couches...
- ▶ Quand un Accueil Régulier Familial est présent, il est nécessaire d'avoir un rangement de dimension plus importante pour stocker le matériel de puériculture prêté aux assistants maternels.
- ▶ Il est possible d'avoir des rangements mutualisés (notamment pour les pièces de rangement) entre différents services mais ils doivent alors être localisés dans des endroits accessibles à tous.
- ▶ Il est intéressant d'avoir dans certaines structures un grand rangement donnant à la fois sur l'intérieur et sur l'extérieur où sont rangés les porteurs et vélos.



L'ESSENTIEL

- ▶ A prévoir dès la conception des locaux :
 - > Signalétique dans la commune,
 - > Signalétique à l'extérieur du bâtiment,
 - > Signalétique à l'intérieur du bâtiment.
- ▶ Stationnement :
 - > Pour les utilisateurs des services,
 - > Pour le personnel.

1- Localisation dans la commune

- ▶ Il est intéressant d'avoir des établissements situés à proximité d'écoles, des accueils de loisirs... afin de créer un pôle enfance jeunesse.

2- Signalétique

- ▶ Signalétique communale
- ▶ Signalétique sur le bâtiment
- ▶ Signalétique intérieure indispensable surtout dans le cadre de bâtiment où sont regroupés plusieurs services.

3- Stationnement

- ▶ Places de proximité pour les parents.
- ▶ Prévoir des places spécifiques pour les membres du personnel surtout quand l'équipe est importante.